



# DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2018-2019

## Pièces à fournir :

- Fiche administrative accompagnée d'une photo récente (numérique si possible à envoyer à secretaire-hcc@hockey-compiegne.com)
- En cas de 1<sup>ère</sup> inscription, une copie de la carte d'identité ou du passeport ou du livret de famille.
- **Certificat médical : Cette année, la règlementation a été modifiée.**

**Tous les nouveaux licenciés doivent fournir un certificat médical (pratique hockey sur glace) datant de moins de trois mois.**

**Les « anciens licenciés » (qui avaient une licence en 2017-2018), le certificat médical est valable 3 ans sous certaines conditions : Vous devez remplir un « auto-questionnaire de santé CERFA 15699\*01 ». Si vous répondez NON à toutes les questions de ce questionnaire, l'attestation FFHG est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir.**

- Les feuilles d'autorisation et d'adhésion aux règles du club remplies et signées.
- Le dossier de surclassement est à compléter pour les licenciés engagés en équipe sur la saison passée et nés en 2008/2006/2004/2001/2000. Ce dossier de sur-classement est disponible sur le site internet du HCC. **Cela permettra de jouer dans la catégorie supérieure sur convocation de l'entraîneur.**
- Réduction 15€ Pass Sport à télécharger & imprimer sur le site du conseil départemental de l'Oise (<http://www.oise.fr/mes-services/sport-vie-associative/le-passsports/>)

## Règlement à l'inscription :

- **Le règlement s'effectue soit en espèces (la totalité de la licence) soit par chèque à l'ordre du HCC (possibilité de régler en trois fois (1/3 à l'inscription ; 1/3 oct ; 1/3 Nov avec encaissement au 10 du mois).**
- Les frais de prêt ou de transfert sont à la charge des joueurs.
- Dans le cadre d'un projet avec le centre national de développement du sport (CNDS) visant l'accès du hockey pour les enfants vivant dans les quartiers Clos de Roses, La Victoire, Vivier Corax, une « réduction Quartier » de -95 euros est proposée quelque soit la catégorie enfant. Pour les rues concernées, voir sur <http://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville> .Un justificatif de domicile sera obligatoirement à fournir.

**Dossier à remettre au moment des permanences d'inscription: Mercredi 20 de 17h30-19h, Vendredi 22 de 17h30 à 19h, Samedi 23 Juin de 10h à 12h30, 27 Juin de 18h à 19h30. Après les vacances, vendredi 24 et 31 Août, mercredi 5 septembre entre 18h et 19h30 (à la patinoire)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et la licence non saisie. L'accès à la glace/premier entraînement/matches/hors-glace n'est possible qu'une fois la licence 2018/2019 saisie, soit 5 jours après avoir remis le dossier complet.**

## Compléments d'information :

- Prêt de matériel pour les enfants la 1<sup>ère</sup> année d'inscription, pour les licenciés re-inscrits en EDH (année de naissance 2013-2014) et les enfants inscrits en EDH (saison 17/18) après le 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Equipements neufs ou d'occasion en vente au dépôt (liste et catalogue disponible sur notre site internet)

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –  
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



## DETAIL DES REGLEMENTS LICENCES SAISON 2018-2019

**FAMILLE** : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

	Quantité	Frais licence fédérale & assurance 2018/2019	Cotisation HCC 2018/2019	Total Cotisation club unitaire	Total
Ecole de Hockey (2010 et +) - 1ere année		39,18	155,82 €	<b>195,00 €</b>	
Ecole de Hockey (2009 et -) - 1ere année		81,88	158,12 €	<b>240,00 €</b>	
U7 (2012-2013)		39,18	200,82 €	<b>240,00 €</b>	
U9 (2010-2011)		39,18	240,82 €	<b>280,00 €</b>	
U11 (2008-2009)		81,88	223,12 €	<b>305,00 €</b>	
U13 (2006-2007)		81,88	253,12 €	<b>335,00 €</b>	
U15 (2004-2005)		84,98	250,02 €	<b>335,00 €</b>	
U17 (2002-2003)		84,98	250,02 €	<b>335,00 €</b>	
Senior (>=2001)		84,98	270,02 €	<b>355,00 €</b>	
			Total cotisation club :		
			- Réduction plusieurs adhérents pratiquant (-10%) :		
			- Pass Sport Enfant (-15€) :		
			- Réductions (quartiers) :		
			+ Frais de Prêt / transfert Senior (pour le tarif, nous consulter) :		
			<b>TOTAL PRATIQUANT</b>		
Centre d'Etudes et d'Entraînement au Lycée Mireille Grenet				<b>250,00 €</b>	
Dirigeant non pratiquant		52,58		<b>52,58 €</b>	
				<b>TOTAL</b>	

**Cas particulier : nous consulter.**

### Règlements à l'ordre du HCC :

Montant réglé par chèque :

Chèque n°1 : numéro de chèque : .....Banque :

Chèque n°2 : numéro de chèque : .....Banque :

Chèque n°3 : numéro de chèque : .....Banque :

Montant réglé en totalité en liquide le jour de l'inscription.

FACTURE (uniquement si besoin) à envoyer à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ @

#### Remboursement

Aucun remboursement de la licence fédérale ne sera possible. Seul le montant de la cotisation sera soumis à un remboursement pour cas de force majeure (incapacité médicale pour la suite de la saison), calculé au prorata des périodes effectuées.

#### Règlements de la FFHG

Tous les règlements de la fédération française de hockey sur glace sont disponibles sur son site officiel à l'adresse :

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –  
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



## FICHE ADMINISTRATIVE

Remplir une fiche par licencié

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Catégorie :**

- EDH 1<sup>ère</sup> année de Hockey + Enfants nés en 2013 & 2014
- U7 (2012)  U9 (2010-2011)
- U11 (2008-2009)  U13 (2006-2007)  U15 (2004-2005)
- U17 (2002-2003)  LOISIRS DEBUTANTS  LOISIRS CONFIRMES
- DIRIGEANT NON PRATIQUANT

**Catégorie et nom du club de la saison précédente :** \_\_\_\_\_

Nom des parents si différent : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ Téléphone Portable : \_\_\_\_\_

☎ Téléphone Domicile : \_\_\_\_\_

Email 1 : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**(OBLIGATOIRE ET EN MAJUSCULES SVP)**

Email 2 (si besoin) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Information facultative, mais importante pour le club (sponsoring) :**

Profession des parents : \_\_\_\_\_

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Constance LEVASSEUR au 06 76 78 38 93 ou à l'adresse suivante :  
[secrtaire-hcc@hockey-compiegne.com](mailto:secrtaire-hcc@hockey-compiegne.com)

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –  
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne

# AUTORISATIONS

Je soussigné \_\_\_\_\_

Licencié au HOCKEY CLUB COMPIÉGNOIS

Ou représentant légal de l'enfant mineur licencié au HCC : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à pratiquer le hockey sur glace en compétition
- Autorise les responsables du Hockey Club Compiégnois à faire pratiquer sur sa personne tous les examens complémentaires ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image, dans le cadre de toutes publications, sur tous supports, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image sur le site internet et sur la page Facebook du club
- M'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du club, ainsi que celui de la patinoire de Compiègne M'engage à compléter l'attestation « anti-dopage » de la FFHG jointe
- certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la **Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis, Rue Roger Salengro – 92130, Issy les Moulineaux**

**ffhg**



Signature :

## ATTESTATION

Je soussigné, .....

représentant légal de l'enfant mineur .....

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

autorise

n'autorise pas

\*cochez la mention choisie

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au Responsable de l'Association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

*Nota bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

Date : \_\_\_\_\_

Signature :  
.....



## **Adhésion au HCC, Adhésion à quelques règles ...**

Le comité du HCC, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, **le comité demande à chaque membre d'adhérer aux règles ci-dessous en même temps qu'il prend sa licence.**

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.

1) – Chaque année, les dirigeants d'équipe sont choisis sur base de volontariat parmi les parents de la catégorie et s'engagent :

- à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du HCC auprès des instances concernées
- à informer l'entraîneur & le comité du HCC de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- à transmettre les informations données par le comité du HCC.

2) - Les entraîneurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte de sa catégorie
- à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du dirigeant d'équipe
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club.
- à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.

4) - Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe pour toute demande d'information.
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins
- à participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, etc...) en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, & le comité du HCC
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club.

### CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter ces règles. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Compiègne, le .....

Signatures des Parents

Signature du Joueur